

Tarifications Jeunesse

à compter du 1^{er} septembre 2024

Le 26 juin 2024, à La Chapelle Saint-Luc

Madame, Monsieur, chers parents,

Afin de garantir des services d'accueil de loisirs de qualité, la Ville de La Chapelle Saint-Luc consolide et développe l'offre municipale pour répondre aux besoins des familles :

- Les **3 accueils de loisirs**, « **Les P'tits Lutins** », « **Mille Couleurs** » et « **Franklin Animation** », proposent des services et animations pour les enfants et les jeunes âgés de 3 à 14 ans,
- un secteur ados va venir dès la rentrée de septembre étoffer l'offre d'accueil à destination des jeunes (12-17 ans) afin de les guider et les accompagner dans leur création de projet.
- les accueils périscolaires de chaque école mettent en œuvre **des projets toujours plus novateurs**,
- la restauration scolaire maintient son **service de qualité** malgré le contexte difficile depuis ces dernières années.

Les tarifications ont connu une modification en 2022. Les coûts ont augmenté de 7 à 10% depuis cette période.

Malgré le contexte, le souhait de maintenir une tarification avantageuse et équitable guident l'évolution de la tarification Jeunesse à partir du 1^{er} septembre 2024.

Les accueils périscolaires :



Accueil du matin de 7h30 à 8h45 et le soir de 16h30 à 18h.

Un accueil exceptionnel est possible à 7h à Voltaire. Nous demandons aux familles de respecter les horaires fixés et les modalités d'inscription, que nous accompagnons du mieux que possible, en lien avec les besoins réels. La dégressivité des tarifs est maintenue pour les fratries (-10% dès le 2^e enfant, -15% dès le 3^e enfant). Une pénalité de retard de 2€ en cas de récidive sera appliquée comme prévu par le règlement intérieur.

Accueil	Matin 7h30-8h45	Soir 16h30-18h
Tarif quotidien	0,30 €	0,50 €

La restauration scolaire :



Accueil tous les midis selon les places disponibles de 12h à 13h45.

Nous rappelons aux familles que les modalités d'inscription sont liées aux places disponibles, définies par les quatre lieux d'accueil et par les taux d'encadrement imposés.

Les tarifs ont subi une évolution globale de 5% (arrondis) mais restent néanmoins en dessous de la hausse des prix Le coût global de prise en charge sur le temps méridien pour la municipalité étant d'environ 13,50 € par midi et par enfant.

Tranche	Quotient familial	Tarif par repas
A	0-300	1,40€
B	301-510	1,70€
C	511-570	3,10€
D	571-840	3,15 €
E	841-935	3,20 €
F	936-1500	4,70€
G	> 1501	4,80€
	Extérieurs	7,00 €

L'accueil de loisirs maternel F. Buisson (3-5 ans) & Mille couleurs (6-14 ans)



Les tarifs restent inchangés.

Tranche	Quotient familial public & enfants	Journée avec repas	1/2 journée sans repas
A	0-300	2,20 €	1,05 €
B	301-510	3,10 €	1,40 €
C	511-570	3,80 €	1,90 €
D	571-840	4,60 €	2,40 €
E	841-935	5,70 €	3,80 €
F	936-1500	8,40 €	6,30 €
G	>1501	13,50 €	7,60 €
	Enfants extérieurs	16,00 €	10,00 €

Concernant l'accueil de loisirs Franklin Animation



Une tarification avantageuse, ainsi qu'un supplément tarifaire pour les sorties spécifiques sont maintenus.

Inscriptions et/ou paiement simplifiés :

Munissez-vous d'une attestation de quotient familial, révisée au 1^{er} janvier si cela vous est bénéfique, fournie par la Caisse d'Allocations Familiales.

L'inscription de votre enfant sera validée par le « Dossier Unique » à compléter et à déposer au Service Enfance Jeunesse ou en ce qui concerne l'accueil de loisirs Franklin Animation, directement à la structure.

Puis, les réservations des temps de l'enfant s'effectuent selon un calendrier pour l'année scolaire, via « le Kiosque Famille » ou en mairie.

Tranche	Quotient familial	Après-midi (14h-18h) avec goûter
A	0-300	1,00 €
B	301-510	1,20 €
C	511-570	1,50 €
D	571-840	1,80 €
E	841-935	2,60 €
F	936-1500	3 €
G	>1501	4,00 €
	Extérieurs	4,00 €

L'accueil du nouveau secteur ados (PS Jeunes)

La collectivité souhaite renforcer ses actions à destination des jeunes âgés de 12 à 17 ans. La volonté de ce nouveau dispositif étant de valoriser l'implication des jeunes en les rendant pleinement acteurs de leurs projets au sein de leur collectivité.

Le public 12-17 ans ayant un besoin d'autonomie et d'une certaine « liberté » d'aller et venir, il est nécessaire de pratiquer une adhésion plus souple répondant davantage à leurs besoins et attentes. Ce projet permettra d'accueillir un pôle ados (12-17ans) et travailler avec eux pour les accompagner sur leurs projets.

	Adhésion annuelle complète septembre à août	Adhésion semi-annuelle janvier à août
Chapelains (résidents ou élèves de collège de secteur)	25 €	15 €
Non domicilié à La Chapelle Saint-Luc	40 €	25 €

Evolution du dispositif « Devoirs faits »

Le dispositif «Devoirs faits» a pour objectif de proposer aux élèves un temps d'étude accompagné, dans l'école, avec la possibilité d'être aidés lorsqu'ils en ont besoin.

Ce dispositif, se déroule les lundis et jeudis soir de 16h30 à 17h45, avec un départ échelonné entre 17h45 et 18h. Ces horaires doivent être respectés.

Afin de pouvoir assurer un accueil de qualité et un accompagnement individuel efficace, les groupes seront limités à 18 élèves. Aussi, si le nombre de demandes venait à être supérieur à la capacité d'accueil des groupes, une priorité sera donnée aux élèves (inscrits aux temps périscolaires du soir) qui ont des difficultés scolaires et aux familles qui ont de réels besoins.

La participation de l'élève à ce temps implique :

- le volontariat, l'assiduité et la ponctualité,
- un engagement de la famille ou du représentant légal, notamment pour le respect des horaires.

Le formulaire d'inscription sera à retirer auprès des directions périscolaires ou auprès de l'école dès la rentrée de septembre 2024 et à rendre au plus tard le vendredi 27 septembre, pour permettre un démarrage des « Devoirs faits » à compter du lundi 07 octobre.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, chers parents, en l'assurance de toute notre considération.

Cécile PAUWELS
Adjointe au maire à l'Éducation
et à la Jeunesse



Olivier GIRARDIN
Maire



SUIVEZ-NOUS SUR

www.ville-la-chapelle-st-luc.fr

   @lachapellestluc